

MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES



► Rappel de l'objectif :

Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont-Saint-Michel et de ses espaces périphériques face aux changements globaux et notamment le risque de déséquilibre des écosystèmes lié au développement d'espèces invasives.

► Habitats et espèces concernés :

Tous les habitats du Site d'Importance Communautaire, toutes les espèces d'intérêt européen et leurs habitats fonctionnels présents sur le site Natura 2000.

► Secteurs concernés :

Tous les espaces de la baie du Mont-Saint-Michel intégrés au réseau Natura 2000 (SIC et ZPS).
Action transversale à relier aux plans opérationnels des autres sites Natura 2000 de Basse-Normandie et de Bretagne.

► Descriptif des opérations et recommandations :

Les introductions d'espèces animales et végétales sont désormais considérées comme la deuxième cause mondiale d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction des habitats. Les espèces invasives, c'est-à-dire des espèces exotiques, importées généralement pour leur valeur ornementale ou leur intérêt économique, peuvent engendrer, par leur prolifération, la transformation et dégradation des milieux naturels de manière plus ou moins irréversible. De plus, elle se double souvent de conséquences économiques ou sanitaires très graves.

15.1 Mettre en place une veille et une information sur les espèces végétales et animales potentiellement invasives.

La dangerosité potentielle des espèces végétales et animales invasives pour l'équilibre des écosystèmes nécessite d'être vigilant à leur développement dans le site Natura 2000. La fiche Orientation n°1 (cf. Tome 2 : enjeux et orientations) identifie les principales espèces végétales et animales invasives observées en Baie et nécessitant une attention toute particulière.

Il s'agit de mettre en place une veille scientifique et technique assidue grâce à un suivi de leur répartition sur le site Natura 2000 et ses marges (cartographie précise et suivi de l'évolution des principales espèces à risque, diffusion et publication des cartes à l'échelle du site Natura 2000 ou ses bassins versants, etc.).

Il s'agit également d'assurer un transfert de connaissance et une information des particuliers et des organismes chargés par exemple de l'entretien des rivières, des voiries, des espaces verts et des espaces naturels, etc. :

- méthodes de lutte contre ces espèces
- gestes à réaliser ou à ne pas réaliser concernant les espèces invasives.
- porter à connaissance et/ou dossier technique,
- réflexion autour de la mise en place de chartes,

- etc.

Cette opération doit être mise en œuvre dans un souci de complémentarité avec d'autres opérations similaires identifiées à des échelles géographiques plus larges (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, réseau régional de veille du Conservatoire Botanique National de Brest, comité régional « espèces invasives » de Basse-Normandie).

Comment :	🔍 Veille et suivi, 📣 Communication.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Structure animatrice du DocOb. Partenaires : Conservatoire botanique national de Brest, ONCFS, collectivités territoriales et leurs groupements, Conservatoire du littoral, piégeurs agréés, Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, gestionnaires d'espaces naturels, etc.
Financement :	Relève pour partie de la mission d'animation du DocOb (Crédits Etat et FEADER), agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, collectivités territoriales et leurs groupements.
Priorité :	★★

15.2 Lutter lorsque nécessaire contre les espèces indésirables invasives.

Cette opération est complémentaire de la précédente, elle vise à restaurer le milieu lorsque nécessaire par l'enlèvement de l'espèce introduite. La lutte s'avère particulièrement opportune dans les espaces remarquables faisant l'objet d'une gestion écologique. Bien que les méthodes de lutte dépendent de chaque espèce visée, les principaux travaux à mener sont :

Pour les espèces végétales :

- Destruction des plants existants et arrachage manuel ou mécanique d'éventuels jeunes plants hors période de floraison pour éviter toute dispersion des graines.
- Exportation des déchets verts (ou brûlage des pieds arrachés pour éviter toute dispersion des graines).

Pour les espèces animales :

- Piégeage et destruction des individus capturés (par exemple pour le Ragondin).

Dans tous les cas, une prospection annuelle des sites doit être effectuée afin de s'assurer de l'éradication des espèces introduites et d'éliminer d'éventuels nouveaux plants ou individus. Les actions d'éradication pourront donc être répétées plusieurs années de suite.



A noter que ce type d'opération a déjà été mené sur le site Natura 2000 en particulier au sein de la Vallée du Lude (Carolles) par le SyMEL pour lutter contre la Balsamine de l'Himalaya qui colonise la mégaphorbiaie (Habitat Natura 2000) en bordure du Lude.

Comment :	🛠️ Travaux de génie écologique.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Gestionnaires d'espaces naturels. Partenaires : Conservatoire botanique national de Brest, ONCFS, collectivités territoriales et leurs groupements, Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie etc.

Financement : Agences de l'Eau, collectivités territoriales et leurs groupements, Contrat Natura 2000 (cahier des charges n°17).

Priorité : ★★★

► Récapitulatif :

Opération	MO*	Financement	Priorité
15.1  Mettre en place une veille et une information sur les espèces végétales et animales potentiellement invasives.	N.2000*	Mission animation du DocOb* / Agences de l'eau / Collectivités territoriales	★★
15.2  Lutter lorsque nécessaire contre les espèces indésirables invasives.	Gestionnaires d'espaces naturels	Agences de l'eau / Collectivités territoriales / Contrat N. 2000	★★★

*MO : Maitre(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)

*N.2000 : Structure animatrice du DocOb.

*Mission animation du DocOb : Crédits Etat et FEADER.